

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

PROCES VERBAL

SEANCE DU

JEUDI 18 JANVIER 2024

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

2024-01-D003 / Validation de la nouvelle convention avec l'Agence Postale

2024-01-D004 / Autorisation de mandatement avant le vote BP 2024

Présents

2024-01-D001 / Tableau des indemnités des élus - 2023

2024-01-D002 / Tarification repas cantine scolaire – Repas Adulte

Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 12 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 12 janvier 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : MAILLOT Auguste

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2023 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

2024-01-D001 / Tableau des indemnités des élus - 2023

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus, Madame le Maire, présente le tableau des indemnités et frais de mission versées sur l'année 2023.

INDEMNITES DES ELUS - Année 2023

Nom et Prénoms Elus	Fonctions	Montants Brut des indemnités	CC des Coévrans Vice-Présidence	Total
BOURAYON Thierry	Adjoint au maire	4 818,24 €		4 818,24 €
BOURGES Marc	Adjoint au maire	4 818,24 €		4 818,24 €
BOURILLON Anne-Flore	Maire	12 410,52 €		12 410,52 €
SUARD Alain	Adjoint au maire	4 818,24 €	11 062,38 €	15 880,62 €
Totaux		26 865,24 €	11 062,38 €	37 927,62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des éléments figurant au tableau ci-dessus.

Vote à l'unanimité Pour : 11 Contre : Abstention :



2024-01-D002 / Tarification repas cantine scolaire – Repas Adulte

Madame le Maire soumet au conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs repas **Adulte** à compter du 01/01/2024.

Pour mémoire le tarif de l'an dernier était le suivant :

Adulte : 6,50 €

Après en avoir délibéré,

A compter du 1^{er} janvier 2024, le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité de passer le tarif repas Adulte à 4,90 € et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 11 Contre : Abstention :



ADJONCTIONS

2024-01-D003 / Validation de la nouvelle convention avec l'Agence Postale

Madame le Maire expose au conseil municipal que La Poste a décidé de modifier la convention actuelle entre La Mairie et La Poste.

Madame le Maire donne ainsi lecture de la nouvelle convention relative à l'organisation d'une agence postale communale.

Après en avoir délibéré :

Accepte la nouvelle convention à intervenir entre La Poste et La Mairie de IZE et autorise Madame le Maire à procéder à sa signature et son application à compter du 16 juin 2024.

Vote à l'unanimité Pour : 11 Contre : Abstention :



2024-01-D004 / Autorisation de mandatement avant le vote BP 2024

Madame Bourillon Anne-Flore, Maire de la Commune, expose à l'assemblée que conformément à l'article L 162-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 s'élève à 1 169 621.57 €.

Le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget 2024 est donc de 292 405.39 €

Il est précisé que ces crédits seront repris au BP 2024.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11

Abstentions : 2

Contre :

Pour : 9

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 suivant le détail ci-dessous :

Opération / Chapitre	Intitulé	Article	Montant
Chap 16	Dépôt et cautionnement	165	500.00 €
87	Acquisition de matériels	2188	400.00 €
			900.00 €

030303

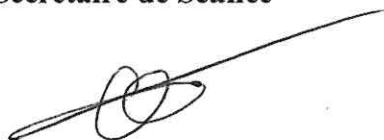
Questions diverses

- * Point Anomalies adressage
- * Comité Départemental de randonnée pédestre
- * Chiffres INSEE
- * Multiservices : candidatures
- * Schéma directeur des modes actifs – Information sur le jalonnement
- * ALSH : Obtention de l'autorisation préfectorale

Levée de la séance : 21h45

Auguste MAILLOT

Secrétaire de Séance



Anne-Flore BOURILLON
MAIRIE DE MAYENNE
0913109131
MAYENNE 53100



COMMUNE D'IZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2024



En exercice : 11

Présents : 11

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2024-01-D001	Tableau des indemnités des élus - 2023	Votée à l'unanimité
2024-01-D002	Tarification repas cantine scolaire – Repas Adulte	Votée à l'unanimité
2024-01-D003	Validation de la nouvelle convention avec l'Agence Postale	Votée à l'unanimité
2024-01-D004	Autorisation de mandatement avant le vote BP 2024	Votée à la majorité

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 12 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 12 janvier 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : MAILLOT Auguste

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Vote à l'unanimité
Pour : 11
Contre :
Abstention :

2024-01-D001 / Tableau des indemnités des élus - 2023

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus, Madame le Maire, présente le tableau des indemnités et frais de mission versées sur l'année 2023.

INDEMNITES DES ELUS - Année 2023

Nom et Prénoms Elus	Fonctions	Montants Brut des indemnités	CC des Coévrans Vice-Présidence	Total
BOURAYON Thierry	Adjoint au maire	4 818,24 €		4 818,24 €
BOURGES Marc	Adjoint au maire	4 818,24 €		4 818,24 €
BOURILLON Anne-Flore	Maire	12 410,52 €		12 410,52 €
SUARD Alain	Adjoint au maire	4 818,24 €	11 062,38 €	15 880,62 €
Totaux		26 865,24 €	11 062,38 €	37 927,62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des éléments figurant au tableau ci-dessus.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 12 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 12 janvier 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : MAILLOT Auguste

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Vote à l'unanimité
Pour : 11
Contre :
Abstention :

2024-01-D002 / Tarification repas cantine scolaire – Repas Adulte

Madame le Maire soumet au conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs repas **Adulte** à compter du 01/01/2024.

Pour mémoire le tarif de l'an dernier était le suivant :

Adulte : 6,50 €

Après en avoir délibéré,

A compter du 1^{er} janvier 2024, le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité de passer le tarif repas Adulte à 4,90 € et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 12 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 12 janvier 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : MAILLOT Auguste

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Vote à l'unanimité
Pour : 11
Contre :
Abstention :

2024-01-D003 / Validation de la nouvelle convention avec l'Agence Postale

Madame le Maire expose au conseil municipal que La Poste a décidé de modifier la convention actuelle entre La Mairie et La Poste.

Madame le Maire donne ainsi lecture de la nouvelle convention relative à l'organisation d'une agence postale communale.

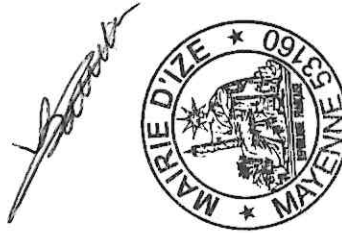
Après en avoir délibéré :

Accepte la nouvelle convention à intervenir entre La Poste et La Mairie de IZE et autorise Madame le Maire à procéder à sa signature et son application à compter du 16 juin 2024.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 12 janvier se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 janvier 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 12 janvier 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : MAILLOT Auguste

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention : 2

2024-01-D004 / Autorisation de mandatement avant le vote BP 2024

Madame Bourillon Anne-Flore, Maire de la Commune, expose à l'assemblée que conformément à l'article L 162-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le montant total des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 s'élève à 1 169 621.57 €.

Le plafond des dépenses qui pourraient être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget 2024 est donc de 292 405.39 €

Il est précisé que ces crédits seront repris au BP 2024.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11

Abstention : 2

Contre :

Pour : 9

Le Conseil Municipal,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 suivant le détail ci-dessous :

Opération / Chapitre	Intitulé	Article	Montant
Chap 16	Dépôt et cautionnement	165	500.00 €
87	Acquisition de matériels	2188	400.00 €
			900.00 €

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

